

Problématique du survol aérien : historique des courriers

02/07/2014 : courrier à l'IBGE - demande de (dé)placement d'un sonomètre à Woluwe-Saint-Lambert par un courrier à l'IBGE

25/08/2014 : courrier à Mme Fremault et à l'IBGE - demande de placement d'un nouveau sonomètre mobile à Woluwe-Saint-Lambert

30/04/2015 : courrier à Mme Fremault - demande des résultats suite au placement des nouveaux sonomètres mobiles et demande de placement d'un nouveau sonomètre mobile à Woluwe-Saint-Lambert

22/09/2015 : courrier à Mme Fremault et à l'IBGE – demande d'intention quant à l'introduction d'une éventuelle action en cessation contre la route du virage à gauche, demande du nombre d'infractions relevées par les sonomètres mobiles et proposition de placement d'un sonomètre à Woluwe-Saint-Lambert

22/09/2015 : courrier au Médiateur de l'aéroport – demande de communication des statistiques pour la période du 20/08/2015 au 20/09/2015

29/12/2015 : courrier de Mme Fremault – nous serons informés très prochainement de ses intentions et des résultats des sonomètres

22/01/2016 : courrier à Mme Fremault – demande d'adaptation de l'arrêté du 27/05/1999 (normes pour le bruit généré par le trafic aérien)

26/01/2016 : courrier de Mme Fremault – réponse à notre courrier du 22/01/2016

03/02/2016 : courrier au gouvernement flamand – rappel de la position de notre commune dans le cadre de la mise à l'enquête du projet de plan d'action pour le bruit environnant de l'aéroport de Bruxelles-National

20/05/2016 : courrier à M. Bellot – rappel de l'urgence d'adopter un plan de survol qui respecte la population et la législation

25/05/2016 : courrier de Mme Fremault – demande d'informations quant à la décision du Gouvernement d'introduire une action en justice

01/08/2016 : courrier à M. Bellot – hausse de fréquentation du virage à gauche et nuisances supplémentaires dues aux travaux de l'aéroport

23/09/2016 : réponse de M. Bellot

21/10/2016 : courrier de M. Bellot – réponse à notre courrier du 01/08/2016

03/11/2016 : courrier de M. Bellot – besoin de temps pour étudier et analyser la situation du survol

02/08/2017 : courrier à Mme Fremault et à l'IBGE – nouvelle demande de placement d'un sonomètre mobile

21/08/2017 : courrier au Médiateur fédéral – demande de statistiques de survol

19/08 → 23/08/2017 : courrier de Mme Fremault – notre demande de placement d'un sonomètre mobile va être examinée

29/08/2017 : courrier du Médiateur fédéral – statistiques à demander au Médiateur de l'aéroport

08/09/2017 : courrier au Médiateur de l'aéroport – demande de statistiques de survol

14/09/2017 : courrier de Mme Fremault – accord pour envisager le placement d'un sonomètre mobile à Woluwe-Saint-Lambert

06/10/2017 : courrier du Médiateur de l'aéroport – réponse à notre courrier du 08/09/2017

17/10/2017 : courrier à Mme Fremault – proposition d'emplacements pour le sonomètre mobile

26/10/2017 : courrier de Woluwe-Saint-Pierre – proposition d'association avec notre commune pour une éventuelle action en justice dans le futur

29/11/2017 : courrier de M. Bellot – Informations pour l'application du jugement du 19/07/2017 du tribunal de première instance de Bruxelles

19/12/2017 : courrier de M. Bellot au gouvernement bruxellois – éléments de réponse suite aux manquements relevés dans l'application du jugement du 19/07/2017

08/02/2018 : courrier du Médiateur de l'aéroport – proposition de rencontrer le Collège, le Conseil, la population pour une séance d'information

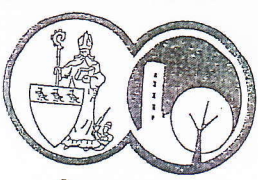
12/02/2018 : courrier à M. Feist (+copie à Mme Fremault et à M. Bellot) – absence de consultation de la commune par l'aéroport dans le cadre du Forum 2040 et de l'étude du bureau Arcadis

29/03/2018 et 19/04/2018 : courrier à Mme Fremault et à l'IBGE – demande de communication des résultats du sonomètre mobile

20/06/2018 : courrier de Mme Fremault – communication des résultats du sonomètre (1^{er} trimestre 2018)

13/09/2018 : courrier au Médiateur de l'aéroport – demande de précisions quant à l'utilisation des pistes

01/10/2018 et 02/10/2018 : courrier à Mme Fremault et à l'IBGE – demande de communication des résultats du sonomètre mobile d'avril à septembre



MINUTE

Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles
Tél : 02.761.27.11
Fax : 02.772.25.67
www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

2 07. 2014

Bruxelles Environnement - IBGE
Sous-division Police Environnement
Gulledelle 100
1200 Bruxelles

RECOMMANDE

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Secrétaire d'Administration	Nos réf. 26/06/2014/SV	☎ (02) 761 29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	--	---------------------------	--------------------------------------

U4533

Mesdames, Messieurs,

Déplacement d'un sonomètre existant ou placement d'un nouveau sonomètre à Woluwe-Saint-Lambert suite à la modification du Plan Wathelet par Belgocontrol en date du 29 mai 2014

Par la présente, la Commune de Woluwe-Saint-Lambert demande à Bruxelles Environnement - IBGE d'adapter les prises de mesures des nuisances sonores au sein de la Commune au vu de la dernière modification des routes aériennes qui a été effectuée par Belgocontrol le 29 mai 2014.

Nous avons en effet constaté par l'intermédiaire de la presse et d'observations sur le terrain que, depuis la fin juin, la route aérienne correspondant au « virage à gauche » a été déplacée de 1 à 1,5 km vers l'est par rapport à sa trajectoire initiale et ce, pour un motif assez imprécis.

Par conséquent, les avions qui survolaient précédemment le quartier européen, le Cinquantenaire et la Commune d'Etterbeek, passent à présent dans la zone ouest de Woluwe-Saint-Lambert (voir cartes en annexe). Le nouveau trajet aérien traverse plus précisément le quartier Georges Henri, en suivant une parallèle à l'avenue Heydenberg. D'après le site internet « flightradar24.com », ce trajet se poursuit ensuite entre Montgomery et les étangs Mellaerts.

Suite à cette modification de trajectoire, nous recevons de très nombreuses plaintes d'habitants qui déplorent les nuisances sonores liées au survol aérien de leur quartier.

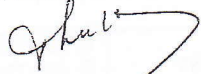
Une adaptation de l'emplacement des sonomètres par l'Institut s'avère donc indispensable pour mesurer le taux d'exposition des habitants de Woluwe-Saint-Lambert aux décibels découlant du survol aérien du territoire communal.

Pour ce faire, la Commune demande soit le déplacement du sonomètre situé à l'est de Woluwe-Saint-Lambert (station « WSL_Idea », avenue de l'Idéal) vers le quartier Georges Henri, soit l'installation d'un nouveau sonomètre dans le quartier en question dans les plus brefs délais.

Nous espérons que l'Institut prendra toutes les dispositions nécessaires considérant que chaque habitant a le droit de vivre dans un environnement sain et décent.

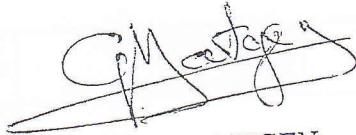
Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire communal,



Patrick LAMBERT

L'Echevin de l'Environnement,

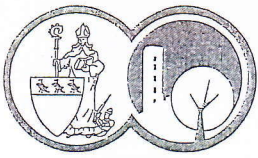


Grégory MATGEN

Le Bourgmestre,



Olivier MAINGAIN



Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11
Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

MINUTE

25.08.2014

Gouvernement de la Région
de Bruxelles-Capitale
A l'attention de Madame FREMAULT
Rue Capitaine Crespel 35
1050 Bruxelles

RECOMMANDE

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Secrétaire d'Administration	Nos réf. 19/08/2014/SV 05423	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	--	------------------------------------	--------------------------------------

Madame la Ministre,

Placement d'un sonomètre mobile à Woluwe-Saint-Lambert afin d'assurer le contrôle objectif du survol aérien

Ces dernières semaines, de très nombreuses plaintes nous sont parvenues depuis la modification de la route aérienne correspondant au « virage à gauche » par Belgocontrol. La zone ouest de Woluwe-Saint-Lambert (quartier Georges Henri) semble fortement touchée par le survol aérien.

D'après un article paru dans la presse le 31/07/2014, vous prévoyez l'acquisition de sonomètres mobiles pour répondre à la volonté des communes d'objectiver la situation sur leur territoire.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir envisager le placement d'un tel appareil sur le territoire de notre commune dans les meilleurs délais possibles.

Nos services se tiennent à votre disposition en vue de vous fournir toute l'assistance dont vous aurez besoin.

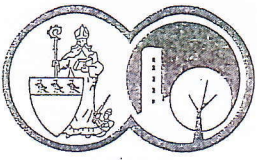
D'avance en vous remerciant, nous vous prions d'agrèer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire communal ff.,

Christian FEREMANS

Par délégation,
L'Echevin de l'Urbanisme,

Jean-François THAYER



Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles
Tél : 02.761.27.11
Fax : 02.772.25.67
www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

MINUTE

25. 08. 2014

Bruxelles Environnement – IBGE
Département Bruit
Gulledelle 100
1200 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Secrétaire d'Administration	Nos réf. 20/08/2014/SV 25/8/14	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	--	--------------------------------------	--------------------------------------

Mesdames, Messieurs,

Placement d'un sonomètre mobile à Woluwe-Saint-Lambert afin d'assurer le contrôle objectif du survol aérien

Vous trouverez, ci-joint, une copie de la lettre que nous avons adressée à la Ministre de l'Environnement, Madame Fremault.

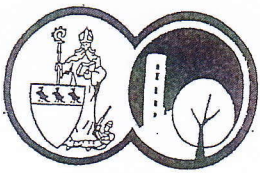
Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire communal ff.,

Christian FEREMANS

Par délégation,
L'Echevin de l'Urbanisme,

Jean-François THAYER



Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles
Tél : 02.761.27.11
Fax : 02.772.25.67
www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

MINUTE

30.04.2015

et M. Matgen) OK

Gouvernement de la Région
de Bruxelles-Capitale
A l'attention de Madame FREMAULT
Rue Capitaine Crespel 35
1050 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Secrétaire d'Administration	Nos réf. 22/04/2015/SV	☎ (02) 761 29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	--	---------------------------	--------------------------------------

V3594

Madame la Ministre,

Placement d'un sonomètre mobile à Woluwe-Saint-Lambert et résultat des premières prises de mesures

Dernièrement, vous avez placé de nouveaux sonomètres temporaires au sud-est de la Région bruxelloise afin de contrôler l'application, par la Ministre fédérale de la Mobilité, Madame Jacqueline Galant, de la décision de justice du 31 juillet 2014 qui annule la route du virage à gauche instaurée depuis le 06 février 2014.

Les avions survolent donc à nouveau les habitants de l'est de Bruxelles via la route du virage à gauche « court » alors que l'usage de cette route est contraire à l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles le 09 juin 2005.

Nous souhaitons, par conséquent, que vous placiez l'un des prochains sonomètres mobiles acquis par la Région, au nord de la commune de Woluwe-Saint-Lambert (avenue des Pléiades, quartier Hof ten Berg ou quartier Aquilon/Mistral) afin de veiller au respect de la décision de justice de 2005.

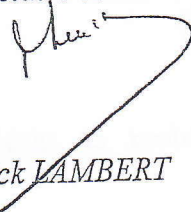
En outre, il semble que la trajectoire et la fréquence des avions qui survolent à nouveau intensivement l'est de Bruxelles ne sont plus tout à fait identiques à celles définies antérieurement au plan Wathélet. L'installation du nouveau sonomètre mobile dans cette zone permettrait d'étudier plus précisément les conséquences de tels changements.

Nous souhaitons également que vous nous communiquiez les résultats des premières mesures effectuées par les différents sonomètres mobiles au mois d'avril. Le géoportail de Bruxelles Environnement-IBGE ne donne pas accès à ce type d'information.

Nous espérons, Madame la Ministre, que vous prendrez les dispositions nécessaires pour protéger tous les Bruxellois, sans exception, contre les nuisances sonores et pour inciter la Ministre fédérale de la Mobilité à élaborer rapidement un nouveau plan de survol respectant l'arrêté Gosuin.


D'avance en vous remerciant, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire communal,



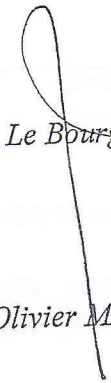
Patrick LAMBERT

L'Echevin de l'Environnement,

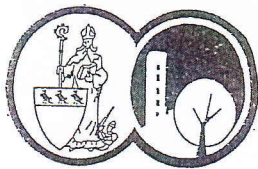


Gregory MATGEN

Le Bourgmestre,



Olivier MAINGAIN



Commune de
WOLUWE-SAINTE-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles
Tél : 02.761.27.11
Fax : 02.772.25.67
www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

22. 09. 2015

MINUTE

Gouvernement de la Région
de Bruxelles-Capitale
A l'attention de Madame FREMAULT
Rue Capitaine Crespel 35
1050 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Secrétaire d'Administration	Nos réf. 09/09/2015/SV	☎ (02) 761 29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	--	---------------------------	--------------------------------------

V6098

Madame la Ministre,

Survol aérien : introduction d'une action en cessation environnementale et placement de sonomètres temporaires à l'est de Bruxelles

Etant donné que les travaux de rénovation de la piste 25 gauche de l'aéroport de Zaventem sont achevés depuis le 20/08/2015, nous nous permettons de revenir vers vous afin de prendre connaissance de vos intentions concernant l'introduction d'une éventuelle action en cessation environnementale contre l'actuelle route du virage à gauche.

Les habitants survolés par la route aérienne en question subissent des nuisances sonores incessantes depuis le 02/04/2015. De plus, ces nuisances vont certainement s'intensifier vu l'arrivée prochaine de compagnies supplémentaires à l'aéroport de Zaventem (Ethiopian Airlines, DHL, Qatar Airways) et l'absence de vision stratégique de la Ministre fédérale de la Mobilité, Jacqueline Galant, à l'échelle du territoire belge.

Nous aurions souhaité savoir si Bruxelles Environnement a pu désormais constater un nombre suffisant d'infractions aux normes de bruit pour que la Région bruxelloise intente une action en cessation environnementale devant le Tribunal de première instance contre le plan de survol actuel et, plus particulièrement, contre le virage serré à gauche.

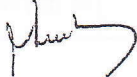
Dans la négative, envisagez-vous d'acquérir de nouveaux sonomètres temporaires ou de déplacer ceux qui n'ont pas donné de résultats concluants ?

Nous nous permettons d'insister pour que des sonomètres temporaires soient placés au nord de notre Commune, dans les quartiers Constellations (limite des zones 1 et 2 de l'arrêté « Gosuin »), Hof ten Berg et Mistral (zone 2 de l'arrêté « Gosuin »). En effet, les habitants de ces quartiers se plaignent du bruit assourdissant des avions qui survolent leur maison de manière récurrente à partir de 6h du matin jusqu'à tard dans la soirée. Le placement stratégique d'un sonomètre dans leur quartier permettrait de constater la haute fréquence de passage des avions et de relever, le cas

échéant, de nouvelles infractions à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27/05/1999 relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien.

En vous remerciant des suites que vous réserverez à la présente, nous vous prions d'agrèer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire communal,



Patrick LAMBERT

L'Echevin de l'Environnement,



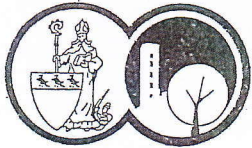
Gregory MATGEN

Le Bourgmestre,



Olivier MAINGAIN

22. 09. 2015



Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11
Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

MINUTE

BRUXELLES ENVIRONNEMENT - IBGE

Site de Tour & Taxis

Avenue du Port 86C/3000

1000 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK - Secrétaire d'Administration	Nos réf. 09/09/2015/SV	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	--	---------------------------	--------------------------------------

V6099

Madame, Monsieur,

Survol aérien : introduction d'une action en cessation environnementale et placement de sonomètres temporaires à l'est de Bruxelles

Veillez trouver ci-jointe la copie de la correspondance que nous avons adressée à la Ministre bruxelloise de l'Environnement, Madame Céline Frémault.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire communal,

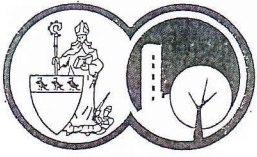
Patrick LAMBERT

L'Echevin de l'Environnement,

Gregory MATGEN

Le Bourgmestre,

Olivier MAINGAIN



Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

22. 09. 2015

MINUTE

Service de médiation pour l'Aéroport de
Bruxelles-National
A l'attention de Monsieur TORCK
Tervuursesteenweg 303
Local S 1.3.08
1820 Steenokkerzeel

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Secrétaire d'Administration	Nos réf. 10/09/2015/SV	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	--	---------------------------	--------------------------------------

V6097

Monsieur le Médiateur,

Communication de statistiques relatives au survol aérien de Woluwe-Saint-Lambert pour la période du 20/08/2015 au 20/09/2015

Par la présente, nous souhaiterions obtenir le relevé du nombre d'avions qui ont survolé la commune de Woluwe-Saint-Lambert depuis le 20/08/2015, date de la fin de la rénovation de la piste 25L, jusqu'au 20/09/2015 inclus.

Pourriez-vous également nous préciser, sur l'ensemble de cette période, le nombre d'avions qui ont effectué leur vol au-dessus de Woluwe-Saint-Lambert entre :

- 6 et 7h ;
- 7h et 22h ;
- 22 et 23h ;
- 23h et 6h.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien réserver à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Médiateur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire communal,

Patrick LAMBERT

L'Echevin de l'Environnement,

Grégory MATGEN

Le Bourgmestre,

Olivier MAINGAIN



**GOVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

CABINET DE LA MINISTRE CÉLINE FREMAULT
LOGEMENT • QUALITÉ DE VIE • ENVIRONNEMENT • ÉNERGIE

OK
A concordé
sur les com-
Lauri / John
G. Maden
Wolu. Environnement

PE
/

Monsieur Olivier Maingain

Bourgmestre
Commune de Woluwe Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles Woluwe-Saint-Lambert
Sint-Lambrechts-Woluwe

Le 29.12.2015
no 7103



Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Secrétaire communal,

BRUXELLES

LE 17 DEC. 2015

CONTACT

Guillaume POSSOZ

T 02/508.79.84

gpossoz@gov.brussels

NOS REF.

GPOS/13210-19985

VOS REF.

15-129

CONCERNE

Motion concernant le survol aérien de
la Région bruxelloise

ANNEXE

RUE CAPITAINE CRESPEL, 35

B-1050 BRUXELLES

T +32 (0)2 508 79 11

F +32 (0)2 514 48 60

info.fremault@gov.brussels

www.celinefremault.be

Je vous remercie pour votre courrier du 30 octobre dernier par lequel vous m'avez transmis une copie de la motion votée par votre Collège. Cette dernière a retenu ma meilleure attention.

Je reste très attentive au dossier du survol de Bruxelles afin d'assurer, une fois pour toute, le respect du droit au bien-être des Bruxellois. Outre les exigences du Gouvernement bruxellois rappelées dans son accord de gouvernement, je continue à poursuivre le recouvrement des amendes administratives par toutes les voies de droit ainsi qu'à évaluer constamment le réseau de sonomètres et l'arrêté "bruit des avions".

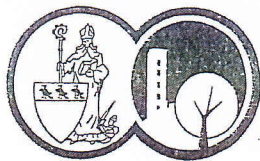
Dans l'intervalle, j'ai encore écrit à ma collègue Jacqueline Galant pour lui demander l'état d'avancement de ses travaux. En effet, la Région bruxelloise n'a toujours pas été concertée dans ce dossier et aucun élément ne lui a encore été présenté.

Pour ma part, je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite de mes travaux. A ce propos, le rapport complet de Bruxelles Environnement relatif à la dernière campagne de mesure du bruit sera disponible très prochainement.

Je vous prie de bien vouloir recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Céline Fremault





Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11
Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

MINUTE

22. 01. 2016

Gouvernement de la Région
de Bruxelles-Capitale
A l'attention de Madame FREMAULT
Rue Capitaine Crespel 35
1050 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Secrétaire d'Administration	Nos réf. 14/01/2016/SV W 1767	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	--	-------------------------------------	--------------------------------------

Madame la Ministre,

Adaptation de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27/05/1999 relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien et optimisation du relevé des infractions

Ces derniers mois, le gouvernement fédéral et la ministre fédérale de la mobilité, Madame Jacqueline Galant, n'ont pas annoncé de nouvelles solutions structurelles et techniques pertinentes concernant la problématique du survol aérien.

Pourtant, les habitants survolés continuent à subir des nuisances sonores et environnementales insupportables en raison d'une concentration abusive du survol aérien sur l'ensemble des quartiers de Woluwe-Saint-Lambert, mais également sur ceux de nombreuses autres communes de la région bruxelloise et de sa périphérie.

La situation devient urgente car le projet de loi dit « Vliegwet », tel qu'il est actuellement en préparation par la ministre fédérale de la mobilité, ainsi que l'entrée en vigueur, en date du 13/06/2016, du Règlement UE n°598/2014 limitant toute possibilité de restrictions d'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National, risquent de fixer de manière définitive les procédures et routes aériennes qui sont à l'origine de ces nuisances sonores insupportables.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir faire adopter par les autorités régionales, dans les meilleurs délais possibles, les seuils définitifs prévus à l'article 5 de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27/05/1999 relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien. Il est en effet grand temps de contraindre les compagnies aériennes à prendre en compte les nuisances sonores provoquées par leurs avions en menant une politique de « tolérance zéro ».

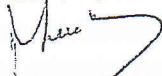
Nous souhaiterions également que l'arrêté du 27/05/1999 prévoie une disposition coercitive tenant compte de la fréquence et de la reproduction des nuisances sonores provoquées par le survol aérien. Il est évident que le caractère répétitif du bruit provoqué par les avions (ex : passage entre 6 et 7h toutes les 5 minutes) aggrave fortement le sentiment de gêne chez les habitants survolés.

Nous pensons enfin que le système de relevé des infractions à l'arrêté du 27/05/1999 pourrait être optimisé. Dans cette optique, nous vous proposons de déplacer le sonomètre de Woluwe-Saint-Pierre plus au nord, à la limite entre la zone 1 et la zone 2 (voir les lieux proposés sur la carte ci-jointe). Vous nous aviez en effet informés que l'emplacement actuel de ce sonomètre ne permettait pas de relever un nombre suffisant d'infractions pour introduire une nouvelle action en cessation environnementale.

Nous espérons, Madame la Ministre, que vous prendrez toutes les dispositions nécessaires d'ici le 13/06/2016 afin de contraindre le gouvernement fédéral à préserver la sécurité, la qualité de vie et la santé de tous les Bruxellois. Passé cette échéance, il deviendra difficile pour le Gouvernement et les communes de la Région bruxelloise de réclamer au gouvernement fédéral la mise en œuvre des mesures reprises dans la motion issue de la dernière Conférence des 19 bourgmestres.

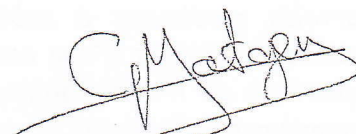
En vous remerciant des suites que vous réserverez à la présente, nous vous prions d'agrèer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire communal,



Patrick LAMBERT

L'Echevin de l'Environnement,



Gregory MATGEN

Le Bourgmestre,



Olivier MAINGAIN



**GOVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

CABINET DE LA MINISTRE CÉLINE FREMAUX
LOGEMENT • QUALITÉ DE VIE • ENVIRONNEMENT • ÉNERGIE

Woluwe-Saint-Lambert
Sint-Lambrechts-Woluwe

Le 04.02.2016
De

OK / Cg. J. de la bourgeoisie
M. Meppen
M. B. H.
9899

LA MINISTRE

PB
7

Monsieur Olivier Maingain
Bourgmestre
Commune de Woluwe Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles



BRUXELLES

LE 29 JAN. 2016

CONTACT

Anne-Stéphanie RENSON
T 02/508.79.84
asrenson@gov.brussels

NOS REF.

ASR/13917-21034

VOS REF.

14/01/2016/SVW1761

CONCERNE

Adaptation de l'arrêté du
gouvernement de la Région de
Bruxelles-Capitale du
27/05/1999 relatif d la lutte contre le
br

ANNEXE /

RUE CAPITAINE CRESPEL, 35
B- 1050 BRUXELLES

T +32 (0)2 508 79 11

F +32 (0)2 514 48 60

info.fremaux@gov.brussels

www.celinefremault.be

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Je fais suite à votre courrier de ce 22 janvier dernier, qui a retenu toute mon attention.

Vous n'êtes pas sans savoir que comme vous, le dossier du survol de Bruxelles me tient très à coeur. Je défends très fermement le droit de tous les Bruxellois de pouvoir jouir d'un environnement sain et de qualité.

Je plaide ainsi depuis le début de la législature pour la mise en place d'une concertation avec toutes les parties impliquées, l'élaboration d'une solution structurelle et globale qui tient compte des critères de sécurité et d'évitement des zones les plus densément peuplées, un allongement de la nuit et la mise en place d'une autorité de contrôle indépendante.

Depuis le début de la législature, je ne cesse d'attirer l'attention de la Ministre fédérale de la Mobilité sur l'urgence qu'il y a à résoudre le problème du survol bruxellois. J'ai ainsi, à d'innombrables reprises, écrit à mon homologue du fédéral pour lui demander de collaborer, afin de trouver des solutions équilibrées en concertation avec toutes les régions. A mon grand regret, aucune de mes demandes ne s'est vue traduite par des actions concrètes de la part du fédéral à ce jour. Je n'ai tout simplement encore jamais été invitée à une table de concertation, pour discuter d'une quelconque proposition de solution structurelle.

Face à cette inertie du fédéral, je ne suis pas pour autant restée les bras croisés et j'ai entamé - dans la mesure de mes compétences régionales - de nombreuses actions. Ces actions ont chaque fois été menée dans la plus grande concertation avec les bourgmestres bruxellois, que j'ai rencontré à plusieurs reprises à mon cabinet pour leur expliquer l'évolution du dossier.



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

CABINET DE LA MINISTRE CÉLINE FREMAULT
LOGEMENT • QUALITÉ DE VIE • ENVIRONNEMENT • ÉNERGIE

LA MINISTRE

Parmi les nombreuses actions menées à ce jour, j'ai notamment décidé de réclamer des astreintes à l'Etat fédéral d'un montant de 4,9 millions EUR suite à la condamnation de celui-ci dans le cadre de l'action en cessation environnementale.

J'ai également lancé une procédure en conflit d'intérêts à l'encontre de la décision de la Ministre Jacqueline Galant d'alourdir le survol de la route du Canal.

J'ai encore étendu le réseau des sonomètres de la Région de Bruxelles-Capitale. Six sonomètres ont ainsi été ajoutés au réseau existant, ce qui donne un total de 15 sonomètres. Techniquement, il est important de savoir qu'un sonomètre a une certaine zone d'influence qui lui permet de détecter le passage des avions dans un rayon qui peut aller jusqu'à 2 kilomètres en fonction de la zone où il se trouve. Ainsi, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de sonomètre directement sur la zone que vous indiquez que les bruits des avions qui la survole ne seront pas repris par un autre sonomètre. C'est le principe même du réseau de sonomètres. Cela permet de s'assurer que tout avion qui passe au-dessus de la Région bruxelloise soit repris par au moins un des sonomètres du réseau ce qui est actuellement le cas. L'emplacement des nouveaux sonomètres a été décidé en concertation avec tous les Bourgmestres et avec l'appui technique de Bruxelles Environnement. Je prends néanmoins note de votre suggestion concernant le sonomètre de Woluwe-Saint-Pierre, qui sera intégrée dans le plan de réflexion global de déplacement des sonomètres temporaires.

Enfin, le Gouvernement bruxellois a décidé à ma demande d'être très ferme à l'égard des compagnies aériennes et de réclamer à celles-ci l'ensemble des amendes administratives dues pour non-respect des normes de bruit bruxelloises. Au total, 279 contraintes ont ainsi été envoyées aux compagnies aériennes récalcitrantes. Le premier bilan de cette "campagne de contrainte" est positif et prometteur. A ce jour, environ 800.000 EUR ont été payés. Et cela en quelques semaines, alors que, je le rappelle, seul 1 million EUR avait été payé jusqu'alors depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté "bruit des avions" en l'an 2000. Vous constaterez donc que je mène à cet égard une politique de tolérance zéro.

Vous me demandez enfin de modifier l'arrêté "bruit des avions". Il faut bien être conscient que l'ensemble de l'arrêté "bruit des avions", à savoir les normes, le découpage en zone mais également la pratique administrative du seuil de verbalisation a été validé par toutes les juridictions, que ce soit le Conseil d'Etat, la Cour constitutionnelle ou la Cour de justice de l'Union européenne. La sécurité juridique de cet arrêté est donc aujourd'hui très forte et je ne peux pas me permettre de la remettre en cause de façon inconsciente.



**GOUVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

CABINET DE LA MINISTRE CÉLINE FREMAULT
LOGEMENT • QUALITÉ DE VIE • ENVIRONNEMENT • ÉNERGIE

LA MINISTRE

Néanmoins, les normes actuelles font actuellement l'objet d'une étude pour évaluer leur renforcement. Il faut effectivement que j'assure la sécurité juridique d'une éventuelle réforme pour assurer une efficacité de toutes les mesures à prendre.

Comme je n'ai cessé de le faire auparavant, soyez assurés que je ne manquerai pas de vous tenir informés du suivi de ce dossier crucial pour le bien-être des Bruxellois.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, mes salutations distinguées.



Céline FREMAULT

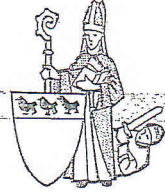
Paul Hymanslaan, 2 1200 Brussel

GEMEENTEBESTUUR VAN SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE

Tel : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be



Vlaamse overheid
 Departement Leefmilieu, Natuur en Energie
 Afdeling Lucht, Hinder, Risicobeheer, Milieu
 & Gezondheid
 Dienst Milieuhinder, lokaal 7.P.43
 Koning Albert II-laan 20 bus 8
 1000 Brussel

Uw brief van:	Uw kenmerk:	Uw correspondent: S. VANDERICK - Bestuurssecretaris	Ons kenmerk: 25/01/16/SV	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
---------------	-------------	---	-----------------------------	--------------------------------------

W1998

Geachte mevrouw, geachte heer,

Ontwerp van actieplan omgevingslawaaai voor de luchthaven Brussel-Nationaal 2016-2020

Wij hebben kennis genomen van uw ontwerp van actieplan omgevingslawaaai voor de luchthaven Brussel-Nationaal en zijn openbaar onderzoek dat liep van 16/11/2015 tot en met 15/01/2016.

Wij maken hiervan gebruik om u te herinneren aan het standpunt van onze gemeente wat de strijd betreft tegen de geluidshinder die door het luchtverkeer veroorzaakt wordt:

- Wij zijn voorstander van het gebruik en de naleving van strenge geluidsnormen zoals die vastgelegd werden door het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke regering van 27/05/1999 betreffende de bestrijding van geluidshinder voortgebracht door het luchtverkeer.
- Wij vragen dat men op alle mogelijke manieren die luchtvaartmaatschappijen straft die geen rekening houden met de hinder die door hun vliegtuigen veroorzaakt wordt.

Bijgevolg vragen wij u om actief samen te werken met de Brusselse regering om deze principes af te dwingen; principes die werden goedgekeurd tijdens de meest recente conferentie van de 19 burgemeesters van het Brussels gewest (zie bijgevoegde tekst).

Wij hopen dan ook dat u alle nodige maatregelen neemt om de federale regering ertoe te verplichten een duurzaam vluchtplan uit te werken.

Hoogachtend,

De gemeentesecretaris,

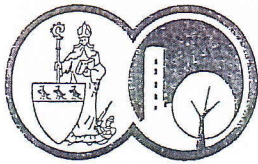
Patrick LAMBERT

De schepenen voor leefmilieu,

Gregory MATGEN

De burgemeester,

Olivier MAINGAIN



MINUTE

20. 05. 2016

Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

A l'attention de Monsieur François BELLOT
Ministre fédéral de la Mobilité
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Secrétaire d'Administration	Nos réf. 18/05/2016/SV W 3339	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	--	-------------------------------------	--------------------------------------

Monsieur le Ministre,

Survol aérien de Bruxelles et de sa périphérie

Nous tenons d'abord à vous féliciter pour votre nomination en tant que Ministre de la Mobilité en charge de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de fer Belges.

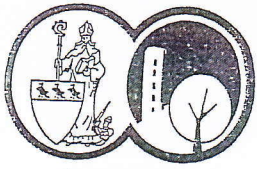
Comme vous le savez certainement, le survol aérien empoisonne depuis des années la vie de nombreux bruxellois et plus particulièrement, celle des habitants de Woluwe-Saint-Lambert.

Le gouvernement fédéral n'ayant pour l'instant toujours pas annoncé de nouvelles solutions structurelles et techniques pertinentes, les habitants survolés continuent à subir des nuisances sonores et environnementales insupportables en raison d'une concentration abusive du survol aérien sur l'ensemble des quartiers de Woluwe-Saint-Lambert, mais également sur ceux de nombreuses autres communes de la Région bruxelloise et de sa périphérie.

La situation devient urgente car l'entrée en vigueur, en date du 13/06/2016, du Règlement UE n°598/2014 limitant toute possibilité de restrictions d'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National risque de fixer de manière définitive les procédures et routes aériennes qui sont à l'origine de ces nuisances sonores insupportables.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir faire le nécessaire afin que les autorités fédérales adoptent, le plus rapidement possible, un plan de survol qui respecte enfin les exigences mentionnées dans :

- *l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27/05/1999 relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien ;*
- *la Charte fédératrice des comités de quartier de Woluwe-Saint-Lambert relative au survol aérien de Bruxelles et de sa périphérie qui a été approuvée par le conseil communal en séance du 16/05/2015 (voir en annexe svp) ;*



Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

Gouvernement de la Région de
Bruxelles-Capitale
A l'attention de Madame Céline Frémault
Rue Capitaine Crespel 35
1050 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Secrétaire d'Administration	Nos réf. 19/05/2016/SV W 3742	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	--	-------------------------------------	--------------------------------------

Madame la Ministre,

Survol aérien de Bruxelles et de ses 19 communes : intentions du gouvernement de la Région bruxelloise quant à l'introduction d'une action en cessation environnementale

Depuis la dernière réunion du 21/03/2016 qui s'est tenue à votre initiative au cabinet de Monsieur Rudi Vervoort, ministre-président du gouvernement de la Région bruxelloise, et qui faisait suite au courrier du 16/03/2016 adressé à votre attention par les 4 bourgmestres de Schaerbeek, Evere, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert, nous sommes toujours dans l'attente de la position définitive du gouvernement bruxellois quant aux actions judiciaires à entreprendre.

Nous souhaiterions connaître, dans les plus brefs délais, tenant compte de l'entrée en vigueur du Règlement UE n°598/2014 fixée au 13/06/2016, votre décision quant à l'introduction d'une action en cessation environnementale contre l'utilisation du virage à gauche, mais aussi, contre les vols de nuit et l'usage de la route du canal.

Nous tenons également à vous rappeler nos inquiétudes par rapport à l'adaptation des normes de bruit conformément à ce que prévoit l'article 5 de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27/05/1999 relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien. Il nous semble, au regard de l'entrée en vigueur du Règlement UE n°598/2014 le 13/06/2016, que l'adoption des normes définitives prévues à l'article 5 précité serait fortement compromise au-delà de cette date. Or, à l'heure actuelle, les normes de bruit fixées à l'article 2 de cet arrêté ne permettent pas de protéger suffisamment les habitants de Woluwe-Saint-Lambert situés en grande partie en zone 2.

En vous remerciant des suites que vous réserverez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire communal,

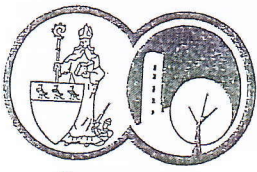
Patrick LAMBERT

L'Echevin de l'Environnement,

Gregory MATGEN

Le Bourgmestre,

Olivier MAINGAIN



Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

MINUTE

01.08.2016

A l'attention de Monsieur François BELLOT
Ministre fédéral de la Mobilité
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : S. VANDERICK – Secrétaire d'Administration	Nos réf. 19/07/2016/SV	☎ (02) 761.29.49 ☎ (02) 774.35.99
-----------------	----------	--	---------------------------	--------------------------------------

W 4996

Monsieur le Ministre,

Problématique du survol aérien : utilisation intensive de l'actuelle route du virage à gauche et nuisances supplémentaires liées aux travaux de rénovation de la piste 01/19

Nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir pris l'initiative de recevoir les différentes associations de riverains afin de leur permettre de vous exposer les nombreuses nuisances qu'elles subissent au quotidien en raison du survol de leur quartier.

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur la hausse de la fréquentation de la route du virage à gauche ces dernières semaines. Il semble que davantage d'avions au départ de la piste 25R empruntent la route du virage à gauche et survolent intensivement (fréquence de passages pouvant atteindre moins de 5 minutes) Woluwe-Saint-Lambert pendant les jours de semaine entre 6h et 23h mais également de nuit. Nous recevons de plus en plus de plaintes en ce sens.

Selon le médiateur fédéral, il est manifeste que le retour depuis le 2 avril 2015 des avions gros porteurs de plus de 136 tonnes d'une part engendre un nombre important d'infractions aux normes de bruit bruxelloises et que d'autre part, ces avions gros porteurs entament la procédure de virage plus tardivement en pénétrant plus loin sur le territoire bruxellois. Celui-ci fait aussi état de son étonnement quant à l'utilisation depuis quelques années du virage gauche pour rejoindre des destinations comme la Tunisie ou la France via la balise d'Huldenberg et non plus celle de Chièvres.

Les nuisances endurées par les habitants de la Commune ne risquent pas de diminuer étant donné que l'aéroport de Bruxelles-National a planifié des travaux de rénovation de la piste 01/19 pour la période du 26/07/2016 au 25/09/2016. Ces travaux entraîneront un report de décollages supplémentaires sur la piste du virage à gauche le samedi et le dimanche.

La Commune déplore fortement que Brussel Airport ait prévu une répartition aussi peu équilibrée des schémas de vol en période de travaux alors que nos habitants endurent injustement déjà plus de 50% des décollages.

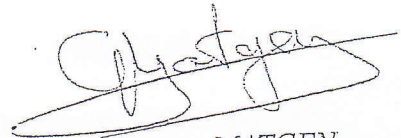
Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous prendrez toutes les dispositions qui s'imposent afin d'alléger les nuisances sonores mais également environnementales subies par les habitants et vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire communal ff.,



Benoît VANDERSMISSEN

Par délégation,
L'Echevin de l'Environnement



Gregory MATGEN